

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 SG 11G Avis sur le Projet Régional de Santé d'Ile de France

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi « Hôpital Patient Santé Territoire » n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu le projet régional de santé pour l'Ile de France, soumis le 28 septembre 2012 au débat public par le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Vu l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;

Vu le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris siégeant en formation de conseil général émet un avis réservé sur le projet régional de santé pour l'Ile de France dans sa version soumise pour avis au Préfet de Région, au Conseil régional, aux conseils généraux, aux Conseils municipaux et à la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie.